

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

## Sommaire

### COMMUNICATIONS

### DELIBERATIONS

### PETITE ENFANCE

1. Petite enfance – Création de la micro-crèche « La Ribambelle » à Albertville

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

2. Petite Enfance – Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales de Savoie (CAF) 2023-2027 - Avenant

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

3. Petite Enfance – Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) – Micro-crèche « La Ribambelle » - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

4. Petite Enfance – Mise à jour des règlements de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

5. Petite Enfance – Convention avec la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de La Tourmotte dans le cadre du multi accueil itinérant Roul'Boutchou – Du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2026

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

6. Petite Enfance – Convention de mise à disposition de la salle d'activités du Relais Petite Enfance de Frontenex au Centre de formation MFR Le Villaret

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

7. Petite enfance – Multi accueil « Le Carrousel » à Albertville et « Chanteclerc » à Ugine - Convention de partenariat avec l'organisme de formation SAS SLOW PEDAGOGIE – Ateliers ludiques EBULLARIUM

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

8. Petite enfance – Multi accueil « Les P'tits Malins » à Crest Voland et « La Maison des lutins » à Flumet - Convention de partenariat avec l'entreprise Marion ZEDE EI – Organisation d'un spectacle lors de la Fête de l'été 2024

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Albertville  
Allondaz  
Beaufort  
Bonvillard  
Césarches  
Cévins  
Cléry  
Cohennoz  
Crest-Voland  
Esserts-Blay  
Flumet  
Frontenex  
Gilly-sur-Isère  
Grésy-sur-Isère  
Grignon  
Hauteluce Les Saisies  
La Bâthie  
La Giétaz  
Marthod  
Mercury  
Montailleur  
Monthion  
Notre-Dame-de-Bellecombe  
Notre-Dame-des-Millières  
Pallud  
Plancherine  
Queige  
Rognax  
Sainte-Hélène-sur-Isère  
Saint-Nicolas-la-Chapelle  
Saint-Paul-sur-Isère  
Saint-Vital  
Thénésol  
Tournon  
Tours-en-Savoie  
Ugine  
Venthon  
Verrens-Arvey  
Villard-sur-Doron



9. Petite Enfance – Convention de partenariat avec MALIA Compagnie – Spectacles de fin d'année 2024

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

10.Petite Enfance – Convention avec une psychologue clinicienne pour l'analyse de la pratique sur le multi accueil « La Maison des lutins » à Flumet

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

11.Petite Enfance – Travaux du multi accueil « Chanteclerc » à Ugine – Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

12.Administration générale – Convention d'occupation des locaux de l'Espace Administratif et Social (EAS) à Albertville par le CIAS Arlysère – Période allant du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre 2026

*Rapporteur : M. le Président*

## **RESSOURCES HUMAINES**

13.Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

*Rapporteur : François GAUDIN*

14.Ressources Humaines - Création de postes et modalités de recrutement

*Rapporteur : François GAUDIN*

15.Ressources Humaines - Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité

*Rapporteur : François GAUDIN*

16.Ressources Humaines - Contrats d'apprentissage

*Rapporteur : François GAUDIN*

17.Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère

*Rapporteur : François GAUDIN*

~~18.Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel entre le CIAS Arlysère et la CA Arlysère – Abrogation de la délibération n°06 du 13/02/2024~~

*Rapporteur : François GAUDIN*

## **FINANCES**

19.Finances - Budget Principal du CIAS Arlysère – Budget supplémentaire 2024

*Rapporteur : M. le Président*

20.Finances - Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Arlysère – Budget supplémentaire 2024

*Rapporteur : M. le Président*

21.Finances - Budget annexe de l'EHPAD Arlysère – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024

*Rapporteur : M. le Président*

22.Finances - Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024

*Rapporteur : M. le Président*

23.Finances - Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024

*Rapporteur : M. le Président*

24.Finances - Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024

*Rapporteur : M. le Président*

25.Finances - Vivre en Val d'Arly (VVA) – Versement du solde de la subvention 2024

*Rapporteur : M. le Président*

26.Finances – Association « Aide aux Familles à Domicile » AFD-UNA-73 - Versement du solde de la subvention 2024

*Rapporteur : M. le Président*

27.Finances - SCIC Service Présence Aide à Domicile (SPAD) - Versement du solde de la participation 2024

*Rapporteur : M. le Président*

28.Finances – Constitution d'une provision pour litiges et risques contentieux - Abrogation de la délibération n°10 du 17 octobre 2023

*Rapporteur : M. le Président*

## **COMMANDE PUBLIQUE**

29.Commande publique – SYANE – Nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés – Modification des conditions tarifaires

*Rapporteur : M. le Président*

## **ENFANCE-JEUNESSE**

30.Enfance - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise - Règlement de fonctionnement des Centres de loisirs – Valable du 8 juillet 2024 au 31 août 2024

*Rapporteur : François GAUDIN*

31.Enfance - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise - Règlement de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire et des Centres de loisirs – Valable du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025

*Rapporteur : François GAUDIN*

32. Enfance – Présentation des programmes des Centre de loisirs de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise – Eté 2024

*Rapporteur : François GAUDIN*

33. Enfance - Tarifs du séjour de vacances itinérant « Un bol d'air en montagne » pour l'été 2024

*Rapporteur : François GAUDIN*

34. Jeunesse – Présentation des programmes du secteur Jeunesse de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise – Vacances d'Eté 2024

*Rapporteur : François GAUDIN*

35. Jeunesse - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise – Tarifs des animations dans le cadre de l'appel à projets « Respiration » du secteur Jeunesse pour l'été 2024

*Rapporteur : François GAUDIN*

36. Jeunesse – Tarifs de la « Carte Jeunesse » - Période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 aout 2025

*Rapporteur : François GAUDIN*

## PERSONNES AGEES

37. Personnes âgées – Clôture du suivi d'inspection de l'Agence Régionale de Santé – EHPAD de La Bâthie, de Frontenex et d'Ugine

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

38. Personnes âgées – Mise en place d'un plan bleu pour les établissements médico-sociaux du CIAS Arlysère

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

39. Personnes âgées – Mise en place d'un plan de continuité d'activité pour les établissements médico-sociaux du CIAS Arlysère

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

40. Personnes âgées – Acquisition des biens mobiliers de la cuisine centrale de l'EHPAD La Bailly à La Bâthie

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

41. Personnes âgées - Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville – Convention de refacturation de l'abonnement et consommations de chauffage et de production d'eau chaude entre la Ville d'Albertville et le CIAS Arlysère – Avenant n°1

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

42. Personnes âgées – Demande de subvention auprès de la CARSAT au titre du Plan d'aide à l'Investissement National en faveur des résidences autonomies pour l'aménagement d'un salon d'attente à la Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

43. Personnes âgées – Semaine Bleue 2024 - Partenariat avec les intervenants et les communes

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

44. Personnes âgées – Résidence autonomie et EHPAD de Frontenex - Convention relative à l'accompagnement des personnes âgées par TRANS SERVICES – Période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

## **RESSOURCES HUMAINES**

45. Ressources Humaines – Indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés  
– Abrogation de la délibération n°5 du 7 avril 2022

*Rapporteur : François GAUDIN*

## **QUESTIONS ORALES**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montailler, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Ventron, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni le Jeudi 20 juin 2024 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 30 / Quorum : 16**

**Siège vacant en cours de remplacement (démission d'un administrateur nommé) : 1**

**Nombre d'administrateurs présents : 16**

**Nombre d'administrateurs représentés : 6**

**Administrateurs présents :**

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOUI AMAL
Irène	CHAPUY
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Patrick	POUPELLOZ
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO

**Administrateurs représentés :**

Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Nathalie MONVIGNIER MONNET	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Eliette VIARD GAUDIN	Ayant donné pouvoir à Naïma KIROUANI
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à François GAUDIN
Laurent GRAZIANO	Ayant donné pouvoir à Olivier JEZEQUEL
Elisabeth REY	Ayant donné pouvoir à Irène CHAPUY

**Administrateurs excusés :** Marie-Claude ANSANAY ALEX, Evelyne MARECHAL, Claude DURAY, Georges CROISONNIER, Jean-François DURAND, Anaïs TORNIER et Christian EXCOFFON

**Sophie GHIRON**, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2024 A ALBERTVILLE

*Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2024 est arrêté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé de supprimer la délibération suivante :

- Délibération n°18 : Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel entre le CIAS Arlysère et la CA Arlysère – Abrogation de la délibération n°06 du 13/02/2024

Il est proposé de rajouter la délibération suivante :

- Délibération n°45 : Ressources Humaines – Indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés – Abrogation de la délibération n°5 du 7 avril 2022 qui sera rapportée par François GAUDIN

*Le Conseil d'administration en est d'accord.*

### COMMUNICATIONS REGLEMENTAIRES

- Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil d'Administration consultables en ligne sur le site [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)
- N°2024-010 - Commande publique – Avenant n°3 relatif au lot n°1 du marché 2020-CIAS-003 Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD, les résidences autonomie, et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère

Le montant du marché «2020-CIAS-003 Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD, les résidences autonomie, et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère - Lot n°1 : Linge plat » est modifié comme suit :

L'avenant 3 est établi afin de prolonger le marché jusqu'au 31 mai 2024 et le changement de coordonnées bancaires du titulaire.

L'estimation financière s'élève à **+ 5 061,17 € HT**.

Le marché est modifié en conséquence.

Les autres dispositions du marché demeurent applicables.

- N°2024-011 - Commande publique – Avenant n°3 relatif au lot n°3 du marché 2020-CIAS-003 Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD, les résidences autonomie, et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère

Le montant du marché «2020-CIAS-003 Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD, les résidences autonomie, et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère - Lot n°3 : Tenues professionnelles » est modifié comme suit : L'avenant 3 est établi afin de prolonger le marché jusqu'au 31 mai 2024 et d'établir le changement de coordonnées bancaires du titulaire.

L'estimation financière s'élève à **+ 1 427,99 € HT**.

Le marché est modifié en conséquence.

Les autres dispositions du marché demeurent applicables.

- N°2024-012 - Délégation de fonction à François GAUDIN de la présidence de la Commission d'Appel d'offres du Lundi 27 mai 2024
- N°2024-013 - Commande publique – Attribution du marché CIAS2401 « Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère »

Le marché CIAS2401 « Location et entretien d'articles textiles pour les EHPAD et le SSIAD du Centre intercommunal d'action sociale d'Arlysère » est confié aux entreprises suivantes :

- **Lot n°1 : Linge plat et sacs en tissus des EHPAD : SARL ANETT NBD** – 306 voie Magellan – 73800 SAINTE HELENE DU LAC pour un montant de 135 447,52 € HT (montant annuel estimatif extrait du BPU-DQE).
- **Lot n°2 : Tenues professionnelles et sacs en tissus des EHPAD et du SSIAD : SARL ANETT NBD** – 306 voie Magellan – 73800 SAINTE HELENE DU LAC pour un montant de 40 045,93 € HT (montant annuel estimatif extrait du BPU-DQE).

Le marché est prévu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel de 250 000,00 € HT, tous lots confondus.

## AUTRES COMMUNICATIONS

- **Rapport d'activité du CIAS Arlysère 2023**

Quelques exemplaires du rapport sont distribués en séance – Le Rapport d'activité du CIAS Arlysère 2023 est disponible sur le site internet [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr).

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### DELIBERATIONS

#### PETITE ENFANCE

##### 1. Petite enfance – Création de la micro-crèche « La Ribambelle » à Albertville

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

La Crèche familiale « Les Minipouces », située 805 rue Commandant Dubois à Albertville, va devoir abaisser sa capacité d'accueil à 24 places en 2024 (suite aux départs en retraite de 2 assistantes maternelles et une démission) puis à 16 places en 2026 (en raison de 2 nouveaux départs en retraite prévus). Malgré le lancement d'une offre d'emploi, aucune candidature n'a été reçue.

Toutefois, au regard des besoins sur le secteur d'Albertville, il est proposé de développer l'offre d'accueil

La Crèche familiale dispose de locaux spacieux, utilisés uniquement le matin pour accueillir les enfants en jardins d'éveil.

La proposition serait de créer une micro-crèche dénommée « La Ribambelle » qui proposerait 10 places avec une amplitude d'ouverture de 10 heures. L'âge d'admission serait élevé à 18 mois. Les enfants des 2 structures seraient regroupés sur 2 heures le matin afin de garantir le fonctionnement de la Crèche familiale.

La création de cette micro-crèche sera effective sous réserve de l'avis de fonctionnement délivré par la PMI ainsi que de l'accord de financement par la CAF dans le cadre de la convention PSU.

Le projet de création de la micro-crèche « La Ribambelle » a été présenté en Commission opérationnelle du 23.05.2024 qui a émis un avis favorable.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve le projet de création de la micro-crèche « La Ribambelle » à Albertville selon les modalités ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

*Il est précisé que les délibérations suivantes sont prises sous réserve de l'avis de fonctionnement de la micro crèche « La Ribambelle » délivré par la PMI ainsi que de l'accord de financement par la CAF dans le cadre de la convention PSU.*

##### 2. Petite Enfance – Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales de Savoie (CAF) 2023-2027 - Avenant

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Le CIAS Arlysère est engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie par une Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 (délibération n°14 du 14 décembre 2022).

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux

familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Au vu de la délibération précédente concernant la création de la micro-crèche « La Ribambelle » à Albertville et sous réserve de l'avis de fonctionnement délivré par la PMI ainsi que de l'accord de financement par la CAF dans le cadre de la convention PSU, il convient d'intégrer cette nouvelle structure parmi les établissements gérés par le CIAS Arlysère.

De plus, il convient d'approver l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2023-2027 ayant pour objectif d'intégrer les modalités techniques de calcul de la subvention PSU et des bonus associés et permettant ainsi de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévue par cette convention 2023-2027 en faveur des établissements d'accueil de la Petite Enfance.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve l'intégration de la micro-crèche « La Ribambelle » à la Convention Territoriale Globale avec la CAF 2023-2027 ;*
- *approuve l'avenant à la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant et toutes pièces afférentes à ce dossier.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

### **3. Petite Enfance – Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) – Micro-crèche « La Ribambelle » - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la compétence Petite enfance sur le territoire d'Arlysère et notamment la gestion des Etablissements d'accueil du jeune enfant du territoire.

Depuis 2008, les Caisses d'Allocations Familiales ont mis en place des conventions d'objectifs et de financement qui unifient la formalisation des engagements locaux avec leurs partenaires.

Par leur action, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Les actions soutenues par la CAF visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience,
- Accompagnement le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans,
- Soutenir les jeunes âgées de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,

- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

Par délibération n°19 du 13 février 2024, les conventions d'objectifs et de financement définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement des prestations allouées ont été actées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour les établissements suivants :

- MC La Maison des Doudous à Frontenex
- MC Les Doudous à Hauteluce
- CF Les Minipouces à Albertville
- EMA Carrousel à Albertville
- EMA Chanteclerc à Ugine
- EMA Galipette à Beaufort
- EMA itinérant Roul'Boutchou
- EMA La Maison des lutins à Flumet
- EMA Les P'tits Malins à Crest Voland

Au vu de la délibération précédente concernant la création de la micro-crèche « La Ribambelle » à Albertville et sous réserve de l'avis de fonctionnement délivré par la PMI ainsi que de l'accord de financement par la CAF dans le cadre de la convention PSU, il convient d'autoriser M. le Président à signer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour cet établissement.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la micro-crèche « La Ribambelle » ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

#### **4. Petite Enfance – Mise à jour des règlements de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la compétence Petite enfance sur le territoire d'Arlysère

Par délibération n°35 du 16 avril 2024, le Conseil d'administration approuvait la modification des règlements de fonctionnement des structures d'accueil collectif : secteur Beaufortain/Haute Combe de Savoie/Val d'Arly/Albertville/Ugine et la Crèche familiale « Les Minipouces » notamment sur les points suivants :

- Critères d'attribution
- Organisation de la commission d'attribution
- Protocole médical

Suite à la délibération précédente portant sur la création de la micro-crèche « La Ribambelle » à Albertville et sous réserve de l'avis de fonctionnement délivré par la PMI ainsi que de l'accord de financement par la CAF dans le cadre de la convention PSU, il convient de mettre à jour ces règlements comme suit :

- Pour l'accueil collectif : L'intégration de la nouvelle structure « La Ribambelle »
- Pour l'accueil familial : L'organisation des jardins d'éveil

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve la mise à jour des règlements de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial comme indiquées ci-dessus ;
- dit que les règlements de fonctionnement mis à jour seront effectif à compter du 01/09/2024 en lieu et place des précédents règlements en vigueur ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

**5. Petite Enfance – Convention avec la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de La Tourmotte dans le cadre du multi accueil itinérant Roul'Boutchou – Du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2026**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre le multi accueil itinérant sur le territoire de la Haute Combe de Savoie.

Par délibération n°31 du 19 décembre 2023, le Conseil d'administration approuvait le renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle de La Tourmotte avec la commune de Tournon pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 août 2024.

Il est proposé de renouveler cette convention pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2026 à raison d'un jour par semaine : le jeudi de 7h30 à 18h00.

L'ensemble des charges locatives incombe normalement au locataire, à savoir chauffage et électricité, fera l'objet d'une facturation sous forme d'un forfait de 150 € l'année.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Tournon dans le cadre du multi itinérant pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2026 ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente et tout acte afférent à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

**6. Petite Enfance – Convention de mise à disposition de la salle d'activités du Relais Petite Enfance de Frontenex au Centre de formation MFR Le Villaret**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la compétence Petite enfance sur le territoire d'Arlysère.

Dans le cadre de l'organisation d'une formation continue à destination des assistants maternels agréés du territoire d'Arlysère, il est proposé de mettre en place une convention de mise à

disposition de la salle d'activité du Relais Petite enfance – Gymnase des coquelicots à Frontenex au Centre de formation MFR Le Villaret.

La salle sera mise à disposition gracieusement au Centre de formation les lundis 9 et 14 septembre 2024 de 8h30 à 17h30 pour le stage « Sauveteur Secouriste du Travail Initial ».

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve la convention de mise à disposition de la salle d'activités du Relais Petite Enfance de Frontenex au Centre de formation MFR Le Villaret selon les modalités mentionnées ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente et tout acte afférent à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **7. Petite enfance – Multi accueil « Le Carrousel » à Albertville et « Chanteclerc » à Ugine - Convention de partenariat avec l'organisme de formation SAS SLOW PEDAGOGIE – Ateliers ludiques EBULLARIUM**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la compétence Petite enfance sur le territoire d'Arlysère.

Le CIAS Arlysère souhaite mettre en place des ateliers « EBULLARIUM » en direction des enfants âgés de 3 mois à 6 ans pour les multi accueil « Le Carrousel » à Albertville et « Chantecler » à Ugine, en présence des parents et des professionnelles des structures d'accueil.

Pour ce faire, il convient de fixer les modalités d'organisation et de collaboration entre le CIAS Arlysère et l'organisme de formation SAS SLOW PEDAGOGIE.

Les objectifs des ateliers sont :

- D'éveiller la curiosité de l'enfant, de lui permettre d'exercer son sens de l'observation
- De laisser place à son imagination et de stimuler sa créativité
- D'explorer, d'expérimenter avec tous ses sens
- Permettre aux parents de s'émerveiller avec leur enfant, et favoriser le lien parents/enfants.

Pour le multi-accueil « Le Carrousel » à Albertville, la séance est organisée dans le cadre de la Fête de l'été, le mardi 25 juin 2024. Pour le multi-accueil « Chantecler » à Ugine, la séance se déroulera dans le cadre d'un temps convivial de fin d'année, le mardi 17 décembre 2024, de 16h30 à 18h30.

L'organisme de formation SAS SLOW PEDAGOGIE facturera la prestation au CIAS Arlysère :

- Pour un montant de 649,20 €, frais de déplacement inclus pour le multi-accueil « Le Carrousel »
- Pour un montant de 546,00 €, frais de déplacement inclus, pour le multi-accueil « Chantecler »

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'organisme de formation SAS SLOW PEDAGOGIE pour l'organisation

*d'ateliers « EBULLARIUM » aux Multi accueil « Le Carrousel » à Albertville et « Chanteclerc » à Ugine ;*

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

**8. Petite enfance – Multi accueil « Les P'tits Malins » à Crest Voland et « La Maison des lutins » à Flumet - Convention de partenariat avec l'entreprise Marion ZEDE EI – Organisation d'un spectacle lors de la Fête de l'été 2024**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la compétence Petite enfance sur le territoire d'Arlysère.

Dans le cadre de la Fête de l'été 2024 au sein des multi accueils « Les P'tits Malins » à Crest Voland et « La Maison des lutins » à Flumet, il est proposé un spectacle en direction des enfants âgés de 0 mois à 5 ans.

Pour ce faire, il convient de fixer les modalités d'organisation et de collaboration entre le CIAS Arlysère et l'entreprise Marion ZEDE EI.

Le spectacle est destiné aux enfants accompagnés ou non de leurs parents du territoire d'Arlysère lors de la Fête de l'été des EAJE du Val d'Arly.

La séance se déroulera :

- Le 28 juin 2024 à 14h dans les locaux des « P'tits Malins » à Crest-Voland,
- Et le 28 juin 2024 à 17h dans les locaux de « La Maison des Lutins » à Flumet.

L'entreprise Marion ZEDE EI facturera la prestation au CIAS Arlysère pour un montant de 670,50 € HT frais de déplacement inclus.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'entreprise Marion ZEDE EI pour l'organisation d'un spectacle lors de la Fête de l'été 2024 pour les EAJE du Val d'Arly ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

**9. Petite Enfance – Convention de partenariat avec MALIA Compagnie – Spectacles de fin d'année 2024**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Dans le cadre de la Fête de Noël 2024 organisée par le service Petite Enfance du CIAS Arlysère, il est proposé d'organiser des spectacles de fin d'année en direction des enfants âgés de 0 à 3 ans accueillis dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les relais Petite Enfance du CIAS Arlysère.

Pour ce faire, il convient de fixer les modalités d'organisation et de collaboration entre le CIAS Arlysère et MALIA Compagnie.

Les séances se dérouleront sur les 5 relais Petite enfance et les 9 établissements d'accueil collectif et familial d'Arllysère dans les salles mises à disposition par l'organisateur (Albertville, Beaufort, La Bâthie, Frontenex, Flumet, Hauteluce et Ugine). Soit 12 représentations au total sur 7 sites différents seront proposées entre le 03/12/2024 et le 10/12/2024.

La Compagnie facturera la prestation au CIAS d'Arllysère pour un montant total de 5 250 € net.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat avec MALIA Compagnie pour l'organisation des spectacles de fin d'année 2024 selon les modalités ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **10. Petite Enfance – Convention avec une psychologue clinicienne pour l'analyse de la pratique sur le multi accueil « La Maison des lutins » à Flumet**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Dans le cadre de l'analyse des pratiques, le CIAS Arlysère souhaite établir une collaboration avec une psychologue clinicienne afin d'analyser la pratique au sein de l'équipe du multi-accueil « la Maison des lutins » située 26 route Impériale à Flumet.

Pour ce faire, il convient de fixer les modalités de collaboration entre Nathalie PONS et le CIAS Arlysère.

Il s'agira d'un travail d'élaboration sur les situations des enfants accueillis, l'aide à la réflexion autour des pratiques professionnelles et un échange sur la dynamique d'équipe. Les rencontres de 1h30 sont prévues du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2024 dans la limite de 6 heures pour l'année 2024. Madame Nathalie PONS assurera sa mission dans le cadre d'honoraires, pour un tarif horaire de 140.00 € et 23.40 € par déplacement.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention avec une psychologue clinicienne pour l'analyse de la pratique sur le multi accueil « La Maison des lutins » à Flumet selon les modalités ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **11. Petite Enfance – Travaux du multi accueil « Chanteclerc » à Ugine – Demande de subvention à la Caisse d’Allocations Familiales (CAF)**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre le service Petite Enfance et notamment gère le multi accueil « Chanteclerc » à Ugine.

Un projet de rénovation et de restructuration est envisagé afin d’adapter la structure avec les normes et les besoins actuels.

*Il est précisé qu’un financement de 80 % des travaux est attendu par la CAF.*

*Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :*

- *solicite la Caisse d’Allocations Familiales pour l’octroi d’une subvention en faveur de l’opération susvisée ;*
- *dit que les crédits sont inscrits au budget ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents s’y rapportant.*

*Délibération transmise au représentant de l’Etat le 25/06/2024*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **12. Administration générale – Convention d’occupation des locaux de l’Espace Administratif et Social (EAS) à Albertville par le CIAS Arlysère – Période allant du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre 2026**

*Rapporteur : M. le Président*

Par délibération n°09 du 23 juillet 2020, une convention d’occupation de locaux a été établie entre la Ville d’Albertville, le CCAS d’Albertville, la CA Arlysère et le CIAS Arlysère pour l’ensemble des locaux situés à l’Espace Administratif et Social situé 7 rue Pasteur à Albertville pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 décembre 2025.

Au vu de la réorganisation des services au sein du bâtiment, il est nécessaire d’établir une nouvelle convention d’occupation des locaux pour préciser les conditions de mise à disposition de ces locaux :

- la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit au titre du transfert des compétences ;
- le CIAS Arlysère contribuera aux charges générales du bâtiment en fonction de la surface occupée (32.14 %) ;
- la présente mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> mai 2024 pour se terminer le 31 décembre 2026.

*La réorganisation des services au sein du bâtiment de l’EAS permettra la création d’un véritable Pôle Personnes âgées – Aide à domicile.*

*Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve la convention d’occupation des locaux de l’EAS et les modalités de mise à disposition des locaux par le CIAS Arlysère aux conditions ci-dessus ;*

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024

## RESSOURCES HUMAINES

### 13. Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : François GAUDIN

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTÉ	POSTE SUPPRIME	MOTIF
01/01/2022	EHPAD LA BATHIE	Infirmière en soins généraux 29h45	Infirmière en soins généraux TC	Régularisation
01/01/2022	EHPAD LA BATHIE	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe 29h45	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC	Régularisation
01/07/2024	EHPAD LA BATHIE	Agent social TC		Pérennisation du poste
16/10/2024	EHPAD LA BATHIE		Agent social 21h	Régularisation
01/01/2025	EHPAD LA BATHIE	Infirmière en soins généraux 28h	Infirmière en soins généraux 17h30	Changement temps de travail
01/07/2024	EHPAD LA BATHIE	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	Agent social TC	Avancement grade
06/09/2024	EHPAD FRONTENEX	Cadre d'emplois des Agents sociaux TC		Pérennisation du poste
01/07/2024	EHPAD FRONTENEX	Agent de maîtrise TC		Promotion interne
01/09/2024	EHPAD FRONTENEX	Agent social TC		Mise en stage
04/12/2024	EHPAD FRONTENEX	Cadre d'emplois Aides-soignantes TC		Pérennisation du poste
01/09/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Agents sociaux 28h		Création
01/09/2024	ENFANCE JEUNESSE	Adjoint d'animation 26h15		Pérennisation du poste
01/07/2024	SSIAD	Aide-soignante Classe Normale 28h	Aide-soignante Classe Normale 21h	Changement temps de travail
01/11/2022	SSIAD	Aide-soignante Classe Normale TC	Aide-soignante Classe Supérieure TC	Régularisation
01/07/2024	PETITE ENFANCE	Agent social Principal 1 <sup>ère</sup> classe TC	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	Avancement grade
01/07/2024	PETITE ENFANCE	Agent social Principal	Agent social	Avancement grade

		1 <sup>ère</sup> classe 28h	Principal 2 <sup>ème</sup> classe 28h	
01/07/2024	PETITE ENFANCE	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	Agent social TC	Avancement grade
01/10/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Agents sociaux 28h		Création
01/10/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Agents sociaux TC		Création
01/09/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Agents sociaux 28h		Création
01/09/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Agents sociaux 28h		Création
01/09/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Agents sociaux TC		Création
01/07/2024	SAAD	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe 28h	Agent social 28h	Avancement grade
01/07/2024	SAAD	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe 28h	Agent social 28h	Avancement grade
01/07/2024	SAAD	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe 28h	Agent social 28h	Avancement grade
01/07/2024	EHPAD UGINE	Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe 28h	Adjoint administratif 28h	Avancement grade
01/07/2024	EHPAD UGINE	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	Agent social TC	Avancement grade
18/11/2024	EHPAD UGINE	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	Agent social TC	Avancement grade
01/07/2024	EHPAD UGINE	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	Agent social TC	Avancement grade
05/11/2024	EHPAD UGINE	Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe TC	Animateur Principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	Avancement grade
01/06/2024	EHPAD UGINE		Infirmière en soins généraux TC	Suppression
01/03/2024	SAAD		Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe 17h30	Départ agent
01/07/2024	RESIDENCE AUTONOMIE UGINE	Agent de maîtrise TC		Promotion interne
01/07/2024	EHPAD UGINE	Rédacteur TC		Promotion interne
01/07/2024	PETITE ENFANCE	Attaché TC		Promotion interne
01/07/2024	RESIDENCE AUTONOMIE ALBERTVILLE	Agent de maîtrise TC		Promotion interne

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30/05/2024.

Les crédits sont prévus au budget.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

#### **14. Ressources Humaines - Crédation de postes et modalités de recrutement**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère et d'en préciser les modalités de recrutement.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTÉ	NIVEAU DE RECRUTEMENT	MOTIF
16/10/2024	EHPAD LA BATHIE	Aide-soignante Classe Normale 21h	Diplôme d'Etat d'Aide-soignante ou équivalent	Remplacement
01/09/2024	ENFANCE JEUNESSE	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 6h30	CAP, BEP ou équivalent	Pérennisation du poste
01/09/2024	ENFANCE JEUNESSE	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 3h	CAP, BEP ou équivalent	Pérennisation du poste
01/07/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants TC	Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfance ou équivalent	Pérennisation du poste
01/09/2024	PETITE ENFANCE	Agent social Principal 2 <sup>ème</sup> classe 17h15	CAP, BEP ou équivalent	Pérennisation du poste
19/08/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture 28h	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture ou équivalent	Pérennisation du poste
01/09/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture 28h	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture ou équivalent	Création

01/09/2024	PETITE ENFANCE	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture TC	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture ou équivalent	Création
01/06/2024	EHPAD UGINE	Infirmière en soins généraux TC	Diplôme d'Etat d'Infirmière ou équivalent	Pérennisation du poste

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L.332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée ;
- L.332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

Ces agents seront rémunérés en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement.

S'agissant du niveau de recrutement, il est fixé conformément au tableau ci-dessus.

*Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30/05/2024.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus ainsi que les modalités de recrutement.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **15. Ressources Humaines - Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30/05/2024,

Considérant la nécessité de recruter des agents pour faire face à des accroissements temporaires d'activité. Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de douze mois maximum, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs pour un accroissement temporaire d'activité,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation administrative des agents recrutés sur des contrats temporaires d'activité,

Les besoins du service amènent la Collectivité à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au titre des années 2024/2025 :

Libellé cadre d'emploi/grade	Service	Nombre postes	Temps de travail	Date début contrat	Date fin contrat	Catégorie	IM minimum	IM maximum
Adjoint technique	Petite Enfance	1	35h	01/09/2024	31/08/2025	C	366	387
Cadre d'emplois des Agents sociaux	Petite Enfance	1	35h	01/09/2024	31/08/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Agents sociaux	Petite Enfance	2	28h	01/09/2024	31/08/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture	Petite Enfance	1	35h	01/09/2024	31/08/2025	B	373	560
Assistante maternelle	Petite Enfance	1	35h	01/07/2024	31/12/2025	Sans	-	-
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	CIAS BP	1	35h	01/07/2024	31/12/2025	C	366	478
Aide-soignante Classe Normale	EHPAD Frontenex	1	35h	01/01/2025	31/08/2025	B	373	517
Agent social	EHPAD Frontenex	1	35h	01/09/2024	31/12/2024	C	366	387
Cadre d'emplois des Psychologues	EHPAD Ugine	1	31h30	01/07/2024	30/06/2025	A	395	826
Agent social	EHPAD Ugine	2	35h	01/07/2024	31/12/2024	C	366	387
Aide-soignante Classe Normale	EHPAD Ugine	1	35h	01/07/2024	31/12/2024	B	373	517

Ces agents contractuels assurent leurs fonctions à temps complet ou à temps non complet.

Dans la mesure où l'emploi non permanent créé dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité n'existe pas à titre permanent, le traitement est calculé par référence à l'indice majoré minimum dans la limite de l'indice terminal du grade de recrutement, en fonction de l'expérience et des compétences des agents recrutés.

Le régime indemnitaire est versé dans les conditions prévues par la délibération n°4 du 17 octobre 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *valide les recrutements conformément à l'article L.332-23 du Code général de la Fonction publique d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés :*
  - *à un accroissement temporaire d'activité,*
- *charge M. le Président, ou à défaut son représentant, de :*
  - *constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,*
  - *déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,*
  - *procéder aux recrutements,*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les contrats nécessaires ;*
- *précise que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 :*
  - *le traitement indiciaire, et éventuellement le supplément familial de traitement, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés,*
  - *le régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération du n°4 du 17 octobre 2023 pour les agents non titulaires,*
- *prévoit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ;*
- *impute les dépenses correspondantes au chapitre 012.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **16. Ressources Humaines - Contrats d'apprentissage**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail,

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte-tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Il est proposé de conclure, pour la rentrée scolaire 2024-2025, des contrats d'apprentissage selon les modalités ci-dessous :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
EHPAD Ugine	1	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignante	2 ans

SSIAD	2	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignante	2 ans
SAAD	1	Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social ou équivalent	1 an
Enfance-Jeunesse	1	CPJEPS ou BPJEPS	1 an

Ce dossier a reçu un avis favorable au Comité Social Territorial du 30 mai 2024.  
Les crédits correspondants sont prévus au budget.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve le recours aux contrats d'apprentissage ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à conclure dès la rentrée scolaire 2024/2025 les contrats d'apprentissage conformément au tableau ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **17. Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère**

*Rapporteur : François GAUDIN*

La CA Arlysère met à disposition du CIAS Arlysère du personnel en vue d'exercer des missions d'agent d'entretien au sein du service Petite Enfance.

Cette mise à disposition a pris effet au 21 mai 2024 pour une durée de deux mois.

Ainsi, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition de personnel entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve la convention de mise à disposition de personnel entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère telle que présentée ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et tous actes afférents à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **18. Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel entre le CIAS Arlysère et la CA Arlysère – Abrogation de la délibération n°06 du 13/02/2024**

*Rapporteur : François GAUDIN*

*Délibération retirée de l'ordre du jour.*

## FINANCES

### 19. Finances - Budget Principal du CIAS Arlysère – Budget supplémentaire 2024

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2023 approuvant Budget primitif 2024 du Budget principal du CIAS Arlysère,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 16 avril 2024 approuvant Compte administratif 2023 du Budget Principal du CIAS Arlysère,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 16 avril 2024 affectant les résultats 2023 du Budget Principal du CIAS Arlysère,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget supplémentaire 2024 du Budget Principal du CIAS Arlysère ci-après :

BUDGET PRINCIPAL CIAS ARLYSERE					
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024					
SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BS 2024	Chapitre	Libellé	BS 2024
011	Charges à caractère général	1 480 469,00	013	Atténuations de charges	27 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 137 546,00	70	Produits des services, du domaine et ventes div	1 642 030,00
65	Autres charges de gestion courante	2 148 196,36	74	Dotations et participations	2 336 122,00
66	Charges financières	230 537,00	75	Autres produits de gestion courante	3 046 506,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
	Dépenses Fonctionnement Réelles	8 997 748,36	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 417 599,36
023	Virement à la section d'investissement	394 488,00		Recettes de Fonctionnement Réelles	9 469 757,36
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 298,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 777,00
	Dépenses Fonctionnement Ordre	480 786,00		Recettes de Fonctionnement Ordre	8 777,00
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	9 478 534,36		RECETTES FONCTIONNEMENT	9 478 534,36

  

SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BS 2024	Chapitre	Libellé	BS 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	229 800,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	188 863,46
20	Immobilisations incorporelles	3 443,85	13	Subventions d'investissement	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	632 006,98	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	21	Immobilisations corporelles	323 840,00
001	Résultat d'investissement reporté	159 461,63		Recettes Investissement Réelles	552 703,46
	Dépenses Investissement Réelles	1 024 712,46	021	Virement de la section de fonctionnement	394 488,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 777,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 298,00
	Dépenses Investissement Ordre	8 777,00		Recettes Investissement Ordre	480 786,00
	DEPENSES INVESTISSEMENT	1 033 489,46		RECETTES INVESTISSEMENT	1 033 489,46

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget supplémentaire 2024 du Budget Principal du CIAS Arlysère comme indiquée ci-dessus.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

### 20. Finances - Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Arlysère – Budget supplémentaire 2024

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2023 approuvant le Budget primitif 2024 pour le Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Arlysère,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 16 avril 2024 approuvant Compte administratif 2023 du Budget annexe du SAAD Arlysère,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 16 avril 2024 affectant les résultats 2023 du Budget annexe du SAAD Arlysère,  
Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget supplémentaire 2024 du Budget annexe du SAAD Arlysère ci-après :

BUDGET ANNEXE SERVICE AIDE A DOMICILE					
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024					
SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellés	BS 2024	Chapitre	Libellés	BS 2024
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	105 294,00	017	Produits de la tarification et assimilés	1 922 156,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 072 232,00	018	Autres produits relatifs à l'exploitation	89 483,00
016	Dépenses afférentes à la structure	145 430,00	019	Produits financiers et produits non encaissables	732 434,72
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	421 117,72	002	Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 744 073,72</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 744 073,72</b>

  

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	BS 2024	Chapitre	Libellés	BS 2024
13	Subventions d'investissement	2 100,00	10	Dotations fonds divers et réserves	540,00
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	13	Subventions d'investissement	1 624,00
21	Immobilisations corporelles	42 590,11	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28	Amortissements des immobilisations	5 710,00
001	Résultat d'investissement déficitaire	0,00	001	Résultat d'investissement excédentaire	38 816,11
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>46 690,11</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>46 690,11</b>

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget supplémentaire 2024 du Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Arlysère comme indiquée ci-dessus.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## 21. Finances - Budget annexe de l'EHPAD Arlysère – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024

*Rapporteur : M. le Président*

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2023 approuvant l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 du Budget annexe de l'EHPAD Arlysère,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024 du Budget annexe de l'EHPAD Arlysère :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EPRD MODIFICATIF 2024 - EHPAD ARLYSERE						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire EPRD 2024	Pour Mémoire DM	Total Crédits 2024 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2024 après DM
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 045 344,00		2 045 344,00	447 608,00	2 492 952,00
012	Dépenses afférentes au personnel	8 023 431,00		8 023 431,00	505 360,00	8 528 791,00
016	Dépenses afférentes à la structure	1 326 933,40		1 326 933,40	87 134,00	1 414 067,40
031	Résultat prévisionnel excédentaire	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 395 708,40</b>	<b>0,00</b>	<b>11 395 708,40</b>	<b>1 040 102,00</b>	<b>12 435 810,40</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
017	Produits de la tarification et assimilés	10 724 254,00		10 724 254,00	328 220,00	11 052 474,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	437 120,00		437 120,00		437 120,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	50 936,00		50 936,00	2 100,00	53 036,00
031	Résultat prévisionnel déficitaire	183 398,40		183 398,40	709 782,00	893 180,40
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>11 395 708,40</b>	<b>0,00</b>	<b>11 395 708,40</b>	<b>1 040 102,00</b>	<b>12 435 810,40</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
021	Remboursement des dettes financières	95 920,00		95 920,00		95 920,00
022	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	244 000,00		244 000,00		244 000,00
026	Autres emplois	0,00		0,00		0,00
032	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	78 954,40		78 954,40	702 676,00	781 630,40
033	Apport au fonds de roulement	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>418 874,40</b>	<b>0,00</b>	<b>418 874,40</b>	<b>702 676,00</b>	<b>1 121 550,40</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
027	Augmentation des capitaux propres	33 610,00		33 610,00		33 610,00
028	Augmentation des dettes financières	79 400,00		79 400,00		79 400,00
029	Autres ressources	0,00		0,00		0,00
032	Capacité autofinancement prévisionnelle	0,00		0,00		0,00
033	Prélèvement sur le fonds de roulement	305 864,40		305 864,40	702 676,00	1 008 540,40
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>418 874,40</b>	<b>0,00</b>	<b>418 874,40</b>	<b>702 676,00</b>	<b>1 121 550,40</b>

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024 du Budget annexe de l'EHPAD Arlysère comme indiquée ci-dessus.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **22. Finances - Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024**

*Rapporteur : M. le Président*

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2023 approuvant l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 du Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024 du Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EPRD MODIFICATIF 2024 - RA ARLYSERE						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire EPRD 2024	Pour Mémoire DM	Total Crédits 2024 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2024 après DM
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	454 000,00		454 000,00	88 709,00	542 709,00
012	Dépenses afférentes au personnel	646 270,00		646 270,00	0,00	646 270,00
016	Dépenses afférentes à la structure	329 829,28		329 829,28	9 117,00	338 946,28
	Résultat prévisionnel excédentaire	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 430 099,28</b>	<b>0,00</b>	<b>1 430 099,28</b>	<b>97 826,00</b>	<b>1 527 925,28</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
017	Produits de la tarification et assimilés	993 254,00		993 254,00	0,00	993 254,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	335 965,00		335 965,00	0,00	335 965,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	4 243,00		4 243,00	0,00	4 243,00
	Résultat prévisionnel déficitaire	96 637,28		96 637,28	97 826,00	194 463,28
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 430 099,28</b>	<b>0,00</b>	<b>1 430 099,28</b>	<b>97 826,00</b>	<b>1 527 925,28</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
021	Remboursement des dettes financières	73 160,00		73 160,00		73 160,00
022	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	64 270,00		64 270,00	20 256,00	84 526,00
026	Autres emplois	0,00		0,00		0,00
	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	44 693,28		44 693,28	96 576,00	141 269,28
	Apport au fonds de roulement	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>182 123,28</b>	<b>0,00</b>	<b>182 123,28</b>	<b>116 832,00</b>	<b>298 955,28</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
027	Augmentation des capitaux propres	3 820,00		3 820,00		3 820,00
028	Augmentation des dettes financières	14 000,00		14 000,00		14 000,00
029	Autres ressources	0,00		0,00		0,00
	Capacité autofinancement prévisionnelle	0,00		0,00		0,00
	Prélevement sur le fonds de roulement	164 303,28		164 303,28	116 832,00	281 135,28
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>182 123,28</b>	<b>0,00</b>	<b>182 123,28</b>	<b>116 832,00</b>	<b>298 955,28</b>

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024 du Budget annexe Résidence Autonomie Arlysère comme indiquée ci-dessus.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

### **23. Finances - Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024**

*Rapporteur : M. le Président*

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2023 approuvant l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024 du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EPRD MODIFICATIF 2024 - AJT						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire EPRD 2024	Pour Mémoire DM	Total Crédits 2024 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2024 après DM
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	82 285,00		82 285,00	15 986,00	98 271,00
012	Dépenses afférentes au personnel	194 595,00		194 595,00		194 595,00
016	Dépenses afférentes à la structure	9 480,00		9 480,00		9 480,00
031	Résultat prévisionnel excédentaire	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>286 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>286 360,00</b>	<b>15 986,00</b>	<b>302 346,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
017	Produits de la tarification et assimilés	279 760,00		279 760,00	-21 627,00	258 133,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00		0,00		0,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00		0,00		0,00
031	Résultat prévisionnel déficitaire	6 600,00		6 600,00	37 613,00	44 213,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>286 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>286 360,00</b>	<b>15 986,00</b>	<b>302 346,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
021	Remboursement des dettes financières	0,00		0,00		0,00
022	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	2 000,00		2 000,00		2 000,00
026	Autres emplois	0,00		0,00		0,00
032	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	4 600,00		4 600,00	37 613,00	42 213,00
033	Apport au fonds de roulement	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 600,00</b>	<b>37 613,00</b>	<b>44 213,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
027	Augmentation des capitaux propres	120,00		120,00		120,00
028	Augmentation des dettes financières	0,00		0,00		0,00
029	Autres ressources	0,00		0,00		0,00
032	Capacité autofinancement prévisionnelle	0,00		0,00		0,00
033	Prélèvement sur le fonds de roulement	6 480,00		6 480,00	37 613,00	44 093,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 600,00</b>	<b>37 613,00</b>	<b>44 213,00</b>

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024 du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique comme indiquée ci-dessus.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

#### **24. Finances - Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024**

*Rapporteur : M. le Président*

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2023 approuvant l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 du Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024 du Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EPRD MODIFICATIF 2024 - SSIAD						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire EPRD 2024	Pour Mémoire DM	Total Crédits 2024 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2024 après DM
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	248 600,00		248 600,00	24 100,00	272 700,00
012	Dépenses afférentes au personnel	1 627 900,00		1 627 900,00	40 500,00	1 668 400,00
016	Dépenses afférentes à la structure	131 870,00		131 870,00	4 916,00	136 786,00
	Résultat prévisionnel excédentaire	0,00		0,00	7 692,00	7 692,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 008 370,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 008 370,00</b>	<b>77 208,00</b>	<b>2 085 578,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
017	Produits de la tarification et assimilés	1 931 027,00		1 931 027,00	139 551,00	2 070 578,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	10 000,00		10 000,00	5 000,00	15 000,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00		0,00		0,00
	Résultat prévisionnel déficitaire	67 343,00		67 343,00	-67 343,00	0,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 008 370,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 008 370,00</b>	<b>77 208,00</b>	<b>2 085 578,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
021	Remboursement des dettes financières	0,00		0,00		0,00
022	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	306 000,00		306 000,00		306 000,00
026	Autres emplois	0,00		0,00		0,00
	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	50 693,00		50 693,00	-50 693,00	0,00
	Apport au fonds de roulement	0,00		0,00		0,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>356 693,00</b>	<b>0,00</b>	<b>356 693,00</b>	<b>-50 693,00</b>	<b>306 000,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
027	Augmentation des capitaux propres	760,00		760,00		760,00
028	Augmentation des dettes financières	0,00		0,00		0,00
029	Autres ressources	0,00		0,00		0,00
	Capacité autofinancement prévisionnelle	0,00		0,00	29 442,00	29 442,00
	Prélevement sur le fonds de roulement	355 933,00		355 933,00	-80 135,00	275 798,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>356 693,00</b>	<b>0,00</b>	<b>356 693,00</b>	<b>-50 693,00</b>	<b>306 000,00</b>

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis) 2024 du Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère comme indiquée ci-dessus.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

- Tableau récapitulatif des budgets annexes avec les résultats de l'exercice 2023 :

	ERRD 2023	EPRD BIS 2024 ET BS SAAD			
		Dépenses total	Masse salariale	Recettes	Résultat de l'exercice
<b>EPHAD Ugine</b>	<b>353 120,00</b>	<b>4 723 950,00</b>	<b>3 452 320</b>	<b>4 678 162</b>	<b>-45 788,00</b>
<b>EHPAD La Bâthie</b>	<b>388 067,00</b>	<b>2 571 093</b>	<b>1 753 745</b>	<b>2 326 715</b>	<b>-244 378,00</b>
<b>EPHAD Frontenex</b>	<b>261 876,00</b>	<b>5 140 767</b>	<b>3 322 726</b>	<b>4 537 753</b>	<b>-603 014,00</b>

<b>EHPAD ARLYSERE</b>	<b>1 003 064</b>	<b>12 435 810</b>	<b>8 528 791</b>	<b>11 542 630</b>	<b>-893 180,00</b>
<b>RA Frontenex</b>	<b>-33 530,00</b>	<b>235 782</b>	<b>81 200</b>	<b>185 814</b>	<b>-49 968</b>
<b>RA Ugine</b>	<b>111 173,00</b>	<b>574 217</b>	<b>232 690</b>	<b>553 446</b>	<b>-20 771</b>
<b>RA Albertville</b>	<b>4 825,00</b>	<b>717 926</b>	<b>332 380</b>	<b>594 202</b>	<b>-123 724</b>
<b>RA ARLYSERE</b>	<b>82 468</b>	<b>1 527 925</b>	<b>646 270</b>	<b>1 333 462</b>	<b>-194 463</b>
<b>AJT</b>	<b>747,00</b>	<b>302 346</b>	<b>194 595</b>	<b>258 133</b>	<b>-44 213</b>
<b>SAAD Arlysère</b>	<b>-48 014,00</b>	<b>2 744 073</b>	<b>2 072 232</b>	<b>2 744 073</b>	<b>0</b>
<b>SSIAD Arlysère</b>	<b>93 895,00</b>	<b>2 085 578</b>	<b>1 668 400</b>	<b>2 085 578</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 132 162</b>	<b>19 095 732</b>	<b>13 110 288</b>	<b>17 963 876</b>	<b>-1 131 856</b>

*A la question de Naïma KIROUANI quant au nombre de personnes en liste d'attente sur les EHPADs du territoire, il est répondu la difficulté de pouvoir communiquer un chiffre exact dans la mesure où les familles déposent souvent plusieurs demandes dans des EHPADs différents. L'outil de référence est le logiciel d'inscription Via trajectoire. Dans l'exploitation de ce dernier les données transmises à fin 2023 sont les suivantes : 260 dossiers en liste d'attente et 430 en attente d'instruction sur le territoire Arlysère.*

## **25. Finances - Vivre en Val d'Arly (VVA) – Versement du solde de la subvention 2024**

*Rapporteur : M. le Président*

Vivre en Val d'Arly (VVA) est une association qui œuvre sur le territoire des six Communes du Haut du Val d'Arly pour favoriser et mettre en œuvre une dynamique de développement social, ainsi que pour promouvoir toute activité à destination de la population.

Cette association, agréée Centre Social par la CAF de la Savoie et labélisée « Maison de services aux Publics » par la Préfecture de Savoie, gère le Centre de loisirs, propose des activités culturelles, éducatives ou sportives, anime un « espace jeunes » et un point information emploi, logement sur le territoire du Val d'Arly...

Cette association contribue à la mise en œuvre de plusieurs actions sociales d'intérêt communautaire portées par le CIAS Arlysère dans le secteur du Val d'Arly.

Par délibération du 1<sup>er</sup> février 2022, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec Vivre en Val d'Arly pour les années 2022-2024.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2023 a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 76 500 €.

Par délibération n°11 du 13 février 2024, le Conseil d'administration approuvait le versement d'un acompte sur subvention 2024 de 61 200 € à Vivre en Val d'Arly.

Il est proposé de lui verser le solde de la subvention 2024 soit 10 300 € portant la subvention pour 2024 à 71 500 € comme demandé par VVA par courrier en date du 6 mai 2024 compte tenu du versement du CTJ directement à l'association.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve le versement du solde de la subvention 2024 de 10 300 € à Vivre en Val d'Arly ;

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024

## 26. Finances – Association « Aide aux Familles à Domicile » AFD-UNA-73 - Versement du solde de la subvention 2024

Rapporteur : M. le Président

L'AFD-UNA-73 est une association loi 1901 créée en 1947 qui réunit 100 salariés et 80 ETP. Cette association a pour but de promouvoir et défendre l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles.

Pour ce faire, l'association pourra notamment :

- Apporter une aide aux familles en situation difficile par l'intervention d'un personnel qualifié en aide à domicile,
- Assurer des services d'aide aux familles, d'aide et d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou malades, de garde d'enfants de moins de 3 ans, ...

Par délibération 1<sup>er</sup> février 2022, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec à l'AFD-UNA-73 pour les années 2022-2024.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2023 a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 15 300 €.

Par délibération n°15 du 13 février 2024, le Conseil d'administration approuvait le versement d'un acompte sur subvention 2024 de 12 240 € à l'AFD-UNA-73.

Il est proposé de lui verser le solde de la subvention 2024 soit 7 760 € portant la subvention pour 2024 à 20 000 €.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve le versement du solde de la subvention 2024 de 7 760 € à l'AFD-UNA-73 ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024

## 27. Finances - SCIC Service Présence Aide à Domicile (SPAD) - Versement du solde de la participation 2024

Rapporteur : M. le Président

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), domicilié 16 place Ferdinand Million à Albertville, assure la mise en œuvre de prestations favorisant le maintien à domicile, notamment auprès des personnes âgées ou handicapées. Le SPAD offre aux habitants de l'Agglomération une offre de services de proximité qui complète celle proposée par le CIAS Arlysère.

Par délibération en date du 23 février 2023, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectif et de partenariat avec le SPAD pour les années 2023-2024.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2023 a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 62 000 €.

Par délibération n°16 du 13 février 2024, le Conseil d'administration approuvait le versement d'un acompte sur participation 2024 de 49 600 € au SPAD.

Il est proposé de lui verser le solde de la subvention 2024 soit 12 400 € portant la subvention pour 2024 à 62 000 €.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve le versement du solde de la participation 2024 de 12 400 € au SPAD ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

*Pour VVA : Pas de réelle baisse car la différence avec 2023 est versée directement par le Département à l'association.*

*Pour l'AFD : augmentation car c'est une structure qui a augmenté son nombre d'heures.*

*Pour les 2 ADMR : il manque encore des éléments et notamment des éléments budgétaires et d'activités.*

*Pour l'AAB : le dossier a été reçu fin mai et il est en cours d'analyse. Pour mémoire, un acompte de 80% de la subvention versée en 2023 a été réalisé en début d'année.*

## **28. Finances – Constitution d'une provision pour litiges et risques contentieux - Abrogation de la délibération n°10 du 17 octobre 2023**

*Rapporteur : M. le Président*

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les collectivités. Son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les provisions sont obligatoires pour des cas et des conditions précises. Elles sont à constituer sur la base de survenance de risques réels.

Tel est le cas lors de litiges et de recours contentieux.

Dès l'ouverture de contentieux en première instance contre la collectivité, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru (chapitre 68).

Lorsque le risque est écarté ou concrétisé le cas échéant, la provision est reprise par une recette de la section de fonctionnement (chapitre 78).

Par délibération n°10 en date du 17 octobre 2023, le Conseil d'administration du CIAS approuvait la constitution d'une provision pour litige et contentieux, semi-budgétaire, à hauteur de 5 000 € (cinq mille euros).

Il apparaît aujourd'hui opportun d'abroger cette délibération en vue de constituer une provision pour litiges d'un montant plus important suite à l'identification d'un nouveau risque de litige dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Budget	Thématique	Société/Particulier	Montant
Budget Principal	Ressources humaines	CPAM de la Savoie	5 000 €
Budget Principal	Ressources humaines	Mme E C	10 000 €

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *abroge la délibération n°10 du 17 octobre 2023 ;*
- *approuve la constitution de la provision pour litige et contentieux, semi-budgétaire, à hauteur de 15 000 € (quinze mille euros) ;*
- *dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 68 ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## COMMANDÉE PUBLIQUE

### 29. Commande publique – SYANE – Nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés – Modification des conditions tarifaires

*Rapporteur : M. le Président*

Par délibération du 15 novembre 2018, la CA Arlysère adhérait au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie).

Par délibération du 7 avril 2022, la CIAS Arlysère approuvait la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et de services associés avec le SYANE. Dans ce cadre, le marché a été attribué au fournisseur « GAZ DE BORDEAUX », marché qui arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Par délibération en date du 25 janvier 2024, le SYANE a approuvé des modifications substantielles à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel. La nouvelle convention clarifie les modalités de retrait des membres du groupement et modifie les conditions tarifaires de la participation des membres afin de couvrir l'ensemble des coûts engagés par le SYANE, qui demeure coordinateur du groupement.

Ainsi, inchangé depuis 2014, le niveau de cotisation va augmenter :

- Il est désormais prévu un « ticket d'entrée » pour les membres non adhérents du SYANE. La CA Arlysère n'ayant pas la capacité juridique d'adhérer au SYANE, elle se verra donc appliquée un forfait de 52 € par point de livraison, ce qui représentera :
  - 104 € pour le CIAS pour l'EHPAD La Bailly et l'EHPAD Floréal
  - 208 € /an pour la CAA pour les piscines de Gilly et de Frontenex, Le Chenil, Le Centre de Collecte des Déchets de Venthon
- Une participation financière de 1.2 € par MWh de gaz annuellement consommé (contre 0.2 auparavant). La participation minimum est de 60 € et n'est plus plafonnée. Cette participation financière est estimée à :
  - 1100 € pour le CIAS

- 1600 € pour la CAA

Enfin, le SYANE informe les membres du groupement qu'il prépare dès à présent une nouvelle procédure de sélection du ou des futurs fournisseurs de gaz naturel en vue d'un démarrage du nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2026. A cette fin, le SYANE va lancer prochainement la campagne de réadhésion.

Les modifications apportées aux conditions tarifaires de participation au groupement sont détaillées à l'article 8 de la nouvelle convention.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du CIAS Arlysère d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres, et que le coût supplémentaire engendré par ses modifications tarifaires reste moindre par rapport à l'adhésion à un autre groupement.

Il est proposé aux membres d'adhérer à nouveau au groupement du SYANE et d'autoriser la signature de la convention ainsi modifiée.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 24 janvier 2024 ;*
- *accepte les termes de la convention et notamment les conditions financières telles que fixées à l'article 8 ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **ENFANCE-JEUNESSE**

### **30. Enfance - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise - Règlement de fonctionnement des Centres de loisirs – Valable du 8 juillet 2024 au 31 août 2024**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les services périscolaires et de loisirs sont gérés par le CIAS Arlysère.

Par délibération n°12 du 20 juin 2019, modifiée par délibérations n°55 du 23 juillet 2020, n°38 du 22 octobre 2020, n°20 du 22 juin 2021, n°24 du 9 juin 2022, n°33 du 20 juin 2023, n°31 du 17 octobre 2023 et n°20 du 13 février 2024, le Conseil d'administration approuvait le règlement de fonctionnement commun des services d'Accueil périscolaire et des Centres de loisirs pour les territoires de la Haute combe de Savoie et de la Basse Tarentaise.

Il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement des Centres de loisirs concernant les ouvertures et horaires de fonctionnement des centres de loisirs durant l'été 2024.

La modification porte sur la page 6 – rajout article 1-a.

*Les modifications concernent :*

- *La possibilité d'annuler sous 48h*
- *Les modalités d'ouverture pendant l'été 2024 et notamment la fermeture des Centres de loisirs de Tours en Savoie et de Verrens Arvey les mercredis après midi*

*François GAUDIN souligne la forte affluence pour les inscriptions de cet été avec plus de 3000 inscriptions en 1h. Il remercie les services Enfance-Jeunesse pour leur travail.*

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve les modifications du règlement de fonctionnement des Centres de loisirs des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise comme indiquées ci-dessus ;*
- *dit que le règlement de fonctionnement sera effectif à compter du 8 juillet 2024 en lieu et place du précédent règlement en vigueur ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

### **31. Enfance - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise - Règlement de fonctionnement de l'Accueil Pérисcolaire et des Centres de loisirs – Valable du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les services périscolaires et de loisirs sont gérés par le CIAS Arlysère.

Par délibération n°12 du 20 juin 2019, modifiée par délibérations n°55 du 23 juillet 2020, n°38 du 22 octobre 2020, n°20 du 22 juin 2021, n°24 du 9 juin 2022, n°33 du 20 juin 2023, n°31 du 17 octobre 2023, n°20 du 13 février 2024 et n°30 du 20 juin 2024, le Conseil d'administration approuvait le règlement de fonctionnement commun des services d'Accueil périscolaire et des Centres de loisirs pour les territoires de la Haute combe de Savoie et de la Basse Tarentaise.

Il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire et des Centres de loisirs qui sera valable du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve les modifications du règlement de fonctionnement des services d'Accueil périscolaire et des Centres de loisirs des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise ;*
- *dit que le règlement de fonctionnement sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 en lieu et place du précédent règlement en vigueur ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## 32. Enfance – Présentation des programmes des Centre de loisirs de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise – Eté 2024

Rapporteur : François GAUDIN

Les programmes des vacances de l'Eté 2024 des Centre de loisirs 3-11 ans de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise sont présentés en séance.

Plusieurs animations sont proposées au sein des centres en partenariat avec des intervenants extérieurs dont voici la liste ci-dessous :

Centre de loisirs concerné	Animations proposées	Intervenants	Lieux
<b>CENTRE DE LOISIRS DE VERRENS ARVEY</b>			
Groupe 3-5 ans + Groupe 6-11 ans	Visite d'un parc zoologique	Le Domaine des Fauves	FITILIEU
Groupe 3-5 ans	Découverte de la faune et de la flore du Lac du Bourget	Aqualis	AIX les BAINS
Groupe 6-11 ans	Découverte de l'Escalade	CLIM' UP	La MOTTE SERVOLEX
Groupe 3-5 ans + Groupe 6-11 ans	Parc Loisirs sur la thématique des légendes elfiques	ELFY PARK	La TERRASSE
Groupe 3-5 ans	Découverte des animaux de la basse-cour	PLUMES, POILS & Cie	Sur site
Groupe 3-5 ans	Découverte des traces des animaux de la montagne	F. MAILLET	Sur site
Groupe 6-11 ans	Découverte de l'activité Biathlon (tir laser et course à pied)	F. MAILLET	Sur site
Groupe 3-5 ans	Baignade	Piscine ARLYSERE	BEAUFORT
Groupe 6-11 ans	Bienvenue chez les Alpagas	Les Alp'Agas du Beaufortain	BEAUFORT
<b>CENTRE DE LOISIRS DE TOURS en SAVOIE</b>			
Groupe 3-5 ans	Animation découverte Nature	Naturellement Enfant	Sur site
Groupe 6-11 ans	Rencontre musicale avec les bénéficiaires de l'AJA	Morgane DUBRAY	Sur site
Groupe 6-11 ans	C'est mon patrimoine : à la découverte du Fort et du Street Art	La FACIM	Fort du Mont, ALBERTVILLE
Groupe 3-5 ans + Groupe 6-11 ans	Sortie Randonnée sur les hauteurs de Conflans avec les ânes	Le BAM Albertville	Conflans, ALBERTVILLE
Groupe 3-5 ans	Découverte d'un parcours Aventure	AcroFort de tamié	Fort de Tamié, MERCURY
Groupe 3-5 ans + Groupe 6-11 ans	La grande aventure des arbres	D'un arbre à l'autre	Les DESERTS
Groupe 6-11 ans	Découverte de l'activité Biathlon (tir laser et course à pied)	Orient X'périence	Sur site
Groupe 3-5 ans + Groupe 6-11 ans	Bienvenue chez les Alpagas	Les Alp'Agas du Beaufortain	BEAUFORT

CENTRE DE LOISIRS DE GILLY sur ISERE			
Groupe 3-5 ans + Groupe 6-11 ans	Visite d'un parc zoologique	Le Domaine des Fauves	FITILIEU
Groupe 3-5 ans	Découverte de la faune et de la flore du Lac du Bourget	Aqualis	AIX les BAINS
Groupe 6-11 ans	Découverte de l'Escalade	CLIM' UP	La MOTTE SERVOLEX
Groupe 3-5 ans + Groupe 6-11 ans	Parc Loisirs sur la thématique des légendes elfiques	ELFY PARK	La TERRASSE
Groupe 3-5 ans	Découverte des animaux de la basse-cour	PLUMES, POILS & Cie	Sur site
Groupe 6-11 ans	Randonnée dans la réserve naturelle du Bout du Lac et baignade	/	DOUSSARD
Groupe 3-5 ans	Découverte des traces des animaux de la montagne	F. MAILLET	Sur site
Groupe 6-11 ans	Découverte de l'activité Biathlon (tir laser et course à pied)	F. MAILLET	Sur site
Groupe 3-5 ans	Baignade	Piscine ARLYSERE	BEAUFORT
Groupe 6-11 ans	Bienvenue chez les Alpagas	Les Alp'Agas du Beaufortain	BEAUFORT

Ce programme est susceptible d'évolution.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve le programme des vacances d'Eté 2024 des Centres de loisirs 3-11 ans de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise ;
- approuve les modalités de partenariat et de collaboration entre le CIAS Arlysère et les intervenants extérieurs mentionnés ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

### **33. Enfance - Tarifs du séjour de vacances itinérant « Un bol d'air en montagne » pour l'été 2024**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la politique « Enfance-Jeunesse » et gère les structures « extra scolaires » sur les territoires de la Haute Combe de Savoie et la Basse Tarentaise.

Il convient d'approuver les tarifs du séjour d'Eté 2024 du service Enfance comme suit :

## Séjour de vacances itinérant « Un bol d'air en montagne »

Du 29 juillet au 4 août 2024

### Service Enfance

7 jours, 6 nuitées

Activités : randonnées pédestres, visite de fermes locales, activités manuelles Nature, jeux en forêt, veillées

En itinérance avec nuits sous tipis au Fort de Tamié et bivouac à la belle étoile au Drison

12 enfants + 3 accompagnatrices (1 directrice, 1 animatrice et 1 accompagnatrice moyenne montagne)

QF		Tarif en €	QF		Tarif en €
GT1	QF < 500	120	EXT1	QF < 500	155
GT2	501 > QF > 800	130	EXT2	501 > QF > 800	165
GT3	801 > QF > 1100	145	EXT3	801 > QF > 1100	180
GT4	1101 > QF > 1400	150	EXT4	1101 > QF > 1400	185
GT5	1401 > QF > 1600	155	EXT5	1401 > QF > 1600	190
GT6	QF > 1601	160	EXT6	QF > 1601	195
GTNA	non allocataire	180	EXTNA	non allocataire	280

*Le cout de ce séjour est de 8 760 €.*

*En plus de la participation des familles, le CIAS Arlysère a obtenu l'aide du Parc des Bauges pour 1 000 € et la fourniture des tipis et des équipements type tentes, sacs de couchage...*

*De plus, il a reçu également une aide de la MSA de 6 000 €.*

*Un cout d'environ 100 € par enfant.*

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve les tarifs du séjour de vacances itinérant « Un bol d'air en montagne » pour l'été 2024 du service Enfance indiqués ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **34. Jeunesse – Présentation des programmes du secteur Jeunesse de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise – Vacances d'Eté 2024**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Les programmes des vacances d'Eté 2024 du secteur Jeunesse 11-17 ans de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise sont présentés en séance.

Plusieurs animations sont proposées en partenariat avec des intervenants extérieurs dont voici la liste ci-dessous :

Animations proposées	Intervenants	Lieux
Activité Loisirs : Bowling	BOWLING 3000	ALBERTVILLE
Activité nautique : Paddle	Vertes Sensations	AIGUEBELETTE

Activité pleine nature : AccroLune	Acro Fort de TAMIÉ	TAMIÉ
Activité pleine nature : randonnée Nocturne	Louise BORGNET – Bureau des Guides	ALBERTVILLE
Action solidaire : collecte de denrées	Bénévolat - En lien avec l'association ASTA	ALBERTVILLE
Activité culturelle : Graff sur les murs du centre de loisirs	Alan BEAUDENUIT	Sur site (CL VERRENS ARVEY)
Activité culturelle : le Son de l'Eté	AGA RECORD (prise de son et enregistrement)	ALBERTVILLE
Activité Loisirs : Laser Game extérieur	Nature Games – Intercentres Jeunesse	BOZEL
Activité en eaux vives : Rafting	Moutiers Canoë Kayak	MOUTIERS
Activités nautiques : Water Games	WAM PARK	MONTAILLEUR
Activités nautiques : Water jUMP	WAM PARK	MONTAILLEUR
Activité Loisirs	WALIBI	Les AVENIERES
Activité Loisirs : Laser Games	BRADMAXX	GILLY sur ISERE
Activité pleine nature : Canyoning	Matthieu PESENTI – MONTAILLEUR	Selon météo
Activité Pleine Nature et baignade	Piscine du Morel + Randonnée	Gd AIGUEBLANCHE

Les autres activités ne font pas appel à des prestataires mais sont prises en charge par l'équipe d'animation Jeunesse.

Ce programme est susceptible d'évolution.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve le programme des vacances d'été 2024 du secteur Jeunesse 11-17 ans de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise ;
- approuve les modalités de partenariat et de collaboration entre le CIAS Arlysère et les intervenants extérieurs mentionnés ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

### **35. Jeunesse - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise – Tarifs des animations dans le cadre de l'appel à projets « Respiration » du secteur Jeunesse pour l'été 2024**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la politique « Enfance-Jeunesse » et gère les structures « extra scolaires » sur les territoires de la Haute Combe de Savoie et la Basse Tarentaise et notamment le secteur Jeunesse.

Il convient d'approuver les tarifs des animations pour l'été 2024 du service Jeunesse des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise comme suit :

#### Secteur Jeunesse – Basse Tarentaise

##### PLEINE NATURE

##### ACCRO SUPER LUNE

QF CAF - MSA		Tarifs habituels	Tarif avec Appel à projet Respiration (Département)		Tarifs habituels	Tarif avec Appel à projet Respiration (Département)
QF < 500 €	<b>GT 1</b>	12.37	<b>6.20</b>	<b>EXT 1</b>	18.29	<b>9.14</b>
501 > QF > 800 €	<b>GT 2</b>	12.94	<b>6.47</b>	<b>EXT 2</b>	19.07	<b>9.53</b>
801 > QF > 1 100 €	<b>GT 3</b>	13.05	<b>6.52</b>	<b>EXT 3</b>	20.20	<b>10.10</b>
1 101 > QF > 1 400 €	<b>GT 4</b>	14.06	<b>7.30</b>	<b>EXT 4</b>	21.39	<b>10.69</b>
1 401 > QF > 1 600 €	<b>GT 5</b>	14.68	<b>7.34</b>	<b>EXT 5</b>	22.58	<b>11.29</b>
QF > 1 601	<b>GT 6</b>	15.25	<b>7.62</b>	<b>EXT 4</b>	23.92	<b>11.96</b>
non allocataire	<b>GT NA</b>	17.01	<b>8.50</b>	<b>EXT</b>	26.10	<b>13.05</b>

##### ACROFORT de NUIT

QF CAF - MSA		Tarifs habituels	Tarif avec Appel à projet Respiration (Département)		Tarifs habituels	Tarif avec Appel à projet Respiration (Département)
QF < 500 €	<b>GT 1</b>	12.37	<b>6.20</b>	<b>EXT 1</b>	18.29	<b>9.14</b>
501 > QF > 800 €	<b>GT 2</b>	12.94	<b>6.47</b>	<b>EXT 2</b>	19.07	<b>9.53</b>
801 > QF > 1 100 €	<b>GT 3</b>	13.05	<b>6.52</b>	<b>EXT 3</b>	20.20	<b>10.10</b>
1 101 > QF > 1 400 €	<b>GT 4</b>	14.06	<b>7.30</b>	<b>EXT 4</b>	21.39	<b>10.69</b>
1 401 > QF > 1 600 €	<b>GT 5</b>	14.68	<b>7.34</b>	<b>EXT 5</b>	22.58	<b>11.29</b>
QF > 1 601	<b>GT 6</b>	15.25	<b>7.62</b>	<b>EXT 4</b>	23.92	<b>11.96</b>
non allocataire	<b>GT NA</b>	17.01	<b>8.50</b>	<b>EXT</b>	26.10	<b>13.05</b>

#### Secteur Jeunesse – Haute Combe de Savoie

##### ART et CULTURE

##### PLANETE RAP – CHANTS

QF CAF - MSA		Tarifs habituels	Tarif avec Appel à projet Respiration (Département)		Tarifs habituels	Tarif avec Appel à projet Respiration (Département)
QF < 500 €	<b>GT 1</b>	12.37	<b>6.20</b>	<b>EXT 1</b>	18.29	<b>9.14</b>
501 > QF > 800 €	<b>GT 2</b>	12.94	<b>6.47</b>	<b>EXT 2</b>	19.07	<b>9.53</b>
801 > QF > 1 100 €	<b>GT 3</b>	13.05	<b>6.52</b>	<b>EXT 3</b>	20.20	<b>10.10</b>
1 101 > QF > 1 400 €	<b>GT 4</b>	14.06	<b>7.30</b>	<b>EXT 4</b>	21.39	<b>10.69</b>
1 401 > QF > 1 600 €	<b>GT 5</b>	14.68	<b>7.34</b>	<b>EXT 5</b>	22.58	<b>11.29</b>
QF > 1 601	<b>GT 6</b>	15.25	<b>7.62</b>	<b>EXT 4</b>	23.92	<b>11.96</b>

non allocataire	GT NA	17.01	8.50	EXT	26.10	13.05
-----------------	-------	-------	------	-----	-------	-------

PLEINE NATURE

#### RAFTING

QF CAF - MSA		Tarifs habituels	Tarif avec Appel à projet Respiration (Département)		Tarifs habituels	Tarif avec Appel à projet Respiration (Département)
QF < 500 €	GT 1	19.99	10	EXT 1	23.85	11.92
501 > QF > 800 €	GT 2	20.56	10.30	EXT 2	24.63	12.31
801 > QF > 1 100 €	GT 3	21.12	10.56	EXT 3	25.76	12.88
1 101 > QF > 1 400 €	GT 4	21.68	10.84	EXT 4	26.95	13.47
1 401 > QF > 1 600 €	GT 5	22.30	11.15	EXT 5	28.14	14.07
QF > 1 601	GT 6	22.87	11.40	EXT 4	29.48	14.74
non allocataire	GT NA	24.63	12.30	EXT	31.66	15.83

Le Département de la Savoie s'engage pour le bien-être des jeunes.

L'appel à projets "Respiration" fait partie du volet jeunesse du Département de la Savoie. Il se décline en 3 propositions et s'adresse aux jeunes via les structures qui les accueillent sur les territoires.

Un accompagnement financier est proposé pour des activités à la journée, qu'il s'agisse d'activités physiques de pleine nature mais aussi d'activités culturelles et patrimoniales en Savoie.

Les activités doivent être encadrées par un professionnel habilité. La subvention sera versée sur présentation de la facture. Il est possible de demander un financement de plusieurs activités (maximum 4) par service sur l'été 2024, dont des activités de pleine nature et/ou culturelles

*Ces activités plus couteuses bénéficient d'une aide du Département par un financement à hauteur de 50 %.*

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve les tarifs des animations subventionnées par le Département pour l'été 2024 du service Jeunesse des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise indiqués ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

#### 36. Jeunesse – Tarifs de la « Carte Jeunesse » - Période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 aout 2025

Rapporteur : François GAUDIN

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la politique « Enfance-Jeunesse » et gère le secteur Jeunesse sur les territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise.

Le CIAS Arlysère souhaite proposer une « Carte Jeunesse » à destination des enfants inscrits au secteur Jeunesse.

Les tarifs proposés pour cette « Carte Jeunesse » pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 aout 2025 sont les suivants :

<b>Codes Tarifs</b>	<b>QF CAF ou MSA</b>	<b>En €</b>
GT 1	QF < 500	2.5
GT 2	501 > QF > 800	3
GT 3	801 > QF > 1100	3.5
GT 4	1101 > QF > 1400	4
GT 5	1401 > QF > 1600	4.5
GT 6	QF > 1601	5
GT NA	non allocataire	6
EXT 1	QF < 500	3.5
EXT 2	501 > QF > 800	4
EXT 3	801 > QF > 1100	4.5
EXT 4	1101 > QF > 1400	5
EXT 5	1401 > QF > 1600	5.5
EXT 6	QF > 1601	6
EXT NA	non allocataire	8

Cette carte, obligatoire, sera un accès au service Jeunesse et leur permettra de bénéficier de diverses prestations sur les activités culturelles, de loisirs ou sportives. Elle sera facturée dès la première inscription, chaque année scolaire.

La Commission Enfance-Jeunesse, réunie le 11 juin 2024, a examiné et validé ce dossier.

*Suite aux discussions en séance pour la mise en place d'un tarif « Arlysère » accessible à tous les jeunes du territoire d'Arlysère, il est convenu d'ouvrir une réflexion avec les autres secteurs Jeunesse du territoire (Albertville et Ugine notamment) afin d'harmoniser les pratiques tarifaires au sein du territoire et pouvoir faire bénéficier aux jeunes d'un grand nombre d'activités de loisirs ou sportives.*

*François GAUDIN identique qu'un travail d'harmonisation des tarifs des Centres de loisirs avait été amorcé avec Albertville et Ugine mais n'avait pas abouti.*

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve la mise en place d'une « Carte Jeunesse » à destination des enfants inscrits au secteur Jeunesse ;
- approuve les tarifs de la « Carte Jeunesse » comme indiqué ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024

## **PERSONNES AGEES**

### **37. Personnes âgées – Clôture du suivi d’inspection de l’Agence Régionale de Santé – EHPAD de La Bâthie, de Frontenex et d’Ugine**

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

En application des articles L.313-13 et suivants du Code de l’Action sociale et des familles et L.6116-1 du Code de la santé publique, les EHPAD de La Bâthie en date du 16 décembre 2022, de Frontenex en date du 20 mars 2023 et d’Ugine en date du 13 septembre 2023, ont fait l’objet d’un contrôle sur pièces de l’Agence Régionale de santé.

Celui-ci s’inscrit dans le cadre du plan national d’inspection et de contrôle des EHPAD 2022-2024.

Sur la base des engagements formulés et des observations dans le cadre de la procédure contradictoire, des décisions définitives ont été adressées par l’ARS le 18 avril 2023 pour l’EHPAD de Frontenex, le 14 décembre 2023 pour l’EHPAD d’Ugine et le 13 juillet 2023 pour l’EHPAD de La Bâthie.

Au terme de ce suivi et après examen approfondi des réponses du CIAS Arlysère, l’ARS, par courriers en date du 13/07/2023 et du 22/05/2024, à notifier à l’EHPAD de Frontenex, à l’EHPAD d’Ugine et à l’EHPAD de La Bâthie, la clôture du suivi.

*Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :*

- prend acte de la clôture du suivi d’inspection de l’Agence Régionale de santé pour les EHPAD de La Bâthie, Frontenex et Ugine ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l’Etat le 25/06/2024*

### **38. Personnes âgées – Mise en place d’un plan bleu pour les établissements médico-sociaux du CIAS Arlysère**

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

Le plan bleu constitue le plan global de gestion des risques des établissements médico-sociaux pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles (SSE) susceptibles de les impacter. Il doit être intégré dans la gouvernance de l’établissement.

Afin de garantir la continuité et la qualité des prises en charge par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l’ampleur de la situation, la rédaction d’un plan bleu est devenue obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées (article D. 312-160 du Code de l’action sociale et des familles).

Les plans bleus des établissements médico-sociaux du CIAS Arlysère sont consultables au siège du CIAS Arlysère.

*Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve la mise en place d’un plan bleu pour les établissement médico-sociaux du CIAS Arlysère ;

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à transmettre ces documents aux autorités de tarification ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024

### 39. Personnes âgées – Mise en place d'un plan de continuité d'activité pour les établissements médico-sociaux du CIAS Arlysère

Rapporteur : Philippe BRANCHE

Le plan de continuité d'activité (PCA) est l'outil qui, définissant et mettant en place les moyens et les procédures nécessaires, guide la réorganisation des établissements médico-sociaux pour assurer le fonctionnement des missions essentielles du service public en cas de crise.

C'est un ensemble d'outils opérationnels, comprenant la stratégie choisie et élaborée, les processus permettant la mise en œuvre de cette stratégie et des fiches décrivant les actions à réaliser. Son intégration dans les processus de décision et d'action existants permettra le moment venu à tout le monde de continuer à parler le même langage, de ne pas être surpris par des procédures en complet décalage avec la culture de l'organisation et de faire face à la crise.

Les plans de continuité d'activité des établissements médico-sociaux du CIAS Arlysère sont consultables au siège du CIAS Arlysère.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve la mise en place d'un plan de continuité d'activité pour les établissement médico-sociaux du CIAS Arlysère ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à transmettre ces documents aux autorités de tarification ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024

### 40. Personnes âgées – Acquisition des biens mobiliers de la cuisine centrale de l'EHPAD La Bailly à La Bâthie

Rapporteur : Philippe BRANCHE

Vu la délibération n°1 du CIAS Arlysère du 19 décembre 2023 approuvant l'avenant 1 au procès-verbal constatant la mise à disposition des biens meubles par le CCAS de La Bâthie au profit du CIAS Arlysère,

Vu la délibération n°2 du CIAS Arlysère du 19 décembre 2023 approuvant le transfert au CIAS Arlysère de la totalité de l'ensemble immobilier de l'EHPAD La Bailly par la Commune de La Bâthie conformément au procès-verbal de mise à disposition des biens de l'EHPAD de La Bailly signé entre le CIAS Arlysère, la Communauté d'Agglomération Arlysère et la Commune de La Bâthie,

Vu les délibérations concordantes du 9 avril 2024 pour le CCAS de La Bâthie et du 16 avril 2024 pour le CIAS Arlysère approuvant la fin de la mise à disposition des biens de la cuisine centrale de l'EHPAD

La Bailly au profit du CIAS Arlysère,

Vu la délibération n°7 du 9 avril 2024 du CCAS de La Bâthie constatant la désaffectation des biens de la cuisine centrale de l'EHPAD La Bailly,

Vu la délibération n°8 du 9 avril 2024 du CCAS de La Bâthie relative à la cession des biens mobiliers désaffectées de la cuisine centrale de l'EHPAD de La Bailly au CIAS Arlysère,

N'ayant plus l'utilité des biens mobiliers désaffectés de la cuisine centrale de l'EHPAD La Bailly le CCAS de La Bâthie a décidé de les céder au CIAS Arlysère, à titre gratuit.

Le CIAS Arlysère envisage d'acheter ces biens mobiliers et de les incorporer dans son domaine mobilier privé dans l'attente de statuer, lors d'un prochain Conseil d'administration, sur leur destination finale. En effet, ces biens mobiliers, bien que vétustes, demeurent fonctionnels, ce qui permettrait à termes de les valoriser auprès de tiers, personnes physiques ou morales, de droit public ou privé, dans une logique de bonne gestion des deniers publics et de respect de l'environnement (réemploi, seconde main).

Dans l'attente, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver cette acquisition et d'incorporer ces biens mobiliers dans le domaine privé du CIAS Arlysère conformément aux règles budgétaires et comptables.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à accepter la cession des biens mobiliers désaffectés de la cuisine centrale de l'EHPAD La Bailly du CCAS de La Bâthie à titre gratuit et à les incorporer dans le domaine privé du CIAS d'Arlysère conformément aux règles budgétaires et comptables ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

#### **41. Personnes âgées - Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville – Convention de refacturation de l'abonnement et consommations de chauffage et de production d'eau chaude entre la Ville d'Albertville et le CIAS Arlysère – Avenant n°1**

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

La Résidence autonomie des 4 Vallées à Albertville a été transférée au CIAS Arlysère au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ces locaux sont alimentés directement en chauffage et production d'eau chaude par le réseau de chaleur urbain de la Ville d'Albertville, une sous-station étant commune avec celle de la Maison des associations.

La police d'abonnement étant établie au nom de la Ville d'Albertville, par délibération n°29 en date du 17 décembre 2020, le Conseil d'administration approuvait la convention de refacturation de l'abonnement et des consommations de chauffage et de production d'eau chaude de la Résidence autonomie des 4 Vallées par la Ville d'Albertville au CIAS Arlysère.

Cependant et dans l'attente de la réalisation des travaux permettant de séparer les deux installations et de scinder la totalité des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, il convient d'approuver l'avenant n°1 à cette convention et de modifier l'article 3 « Conditions financières des refacturations » comme suit :

*« La commune d'Albertville adressera semestriellement un titre de recettes au Centre intercommunal d'action sociale Arlysère afin de lui refacturer la fourniture et la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour la Résidence des 4 Vallées.*

*Ce titre de recettes, correspondant à une période à terme échu, sera établi sur la base des consommations totales (chauffage et eau chaude sanitaire) de l'ensemble du site (Maison des associations et Résidence des 4 Vallées) et des abonnements afférents, refacturés à hauteur de 65 % au CIAS Arlysère.*

*La ville conservera à sa charge et réglera l'intégralité des frais induits : consommables (sel notamment), fluides (électricité), le coût d'entretien des installations (prestataires et régie), les dépannages. »*

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve l'avenant n°1 à la convention de refacturation de l'abonnement et des consommations de chauffage et de production d'eau chaude de la Résidence autonomie des 4 Vallées par la Ville d'Albertville au CIAS Arlysère selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **42. Personnes âgées – Demande de subvention auprès de la CARSAT au titre du Plan d'aide à l'Investissement National en faveur des résidences autonomies pour l'aménagement d'un salon d'attente à la Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville**

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie », dans le but de prévenir la perte d'autonomie, dès l'apparition des premières fragilités, notamment sociales.

Afin d'accompagner ces structures à engager leurs travaux, un Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) est abondé par l'Assurance Retraite et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Au sein de la Résidence Autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville, un projet d'aménagement d'un salon d'attente/de détente est envisagé afin d'améliorer le cadre de vie des résidents et favoriser leur vie sociale.

Le plan de financement de cette opération se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement espace accueil/détente - Rez-de-chaussée de la Résidence = MOBILIER	17 159,28 €	Subvention CARSAT	17 159,28 €
Travaux de peinture	2 500,00 €	Subvention CARSAT	2 500,00 €
		FCTVA	3 224,91 €

		Financement établissement	0 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>19 659,28 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19 659,28 €</b>

Considérant le plan de financement prévisionnel établi ci-dessus,

Vu la politique du CIAS Arlysère en faveur de l'amélioration de la qualité de vie en développant les conditions de maintien de l'autonomie et en favorisant le lien social,

Vu le projet d'aménagement d'un salon d'attente/détente au sein de la Résidence Autonomie Les 4 Vallées à Albertville,

Vu le coût estimatif de l'opération s'élevant à la somme de 19 659.28 € toutes taxes comprises,

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve le projet ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter la subvention Carsat 2024, au titre du Plan d'aide à l'Investissement National en faveur des résidences autonomie, pour aider à financer l'aménagement d'un salon d'attente à la Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

#### **43. Personnes âgées – Semaine Bleue 2024 - Partenariat avec les intervenants et les communes**

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

La Semaine Bleue est une manifestation nationale qui constitue un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités dans la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées.

La Semaine Bleue, organisée par le CIAS Arlysère, en partenariat avec les communes du territoire se déroulera du lundi 30 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024. Le thème de cette année est « Bouger ensemble... pour entretenir la flamme ! ».

Plusieurs actions seront programmées par le CIAS Arlysère sur les communes du territoire. Toutes les animations seront gratuites pour les personnes de 60 ans et plus résidant sur le territoire Arlysère.

Une communication sera faite sur le programme détaillé lors du prochain Conseil d'administration.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve les partenariats entre le CIAS Arlysère, les intervenants et les communes pour l'organisation de la Semaine Bleue 2024 ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

**44. Personnes âgées – Résidence autonomie et EHPAD de Frontenex - Convention relative à l'accompagnement des personnes âgées par TRANS SERVICES – Période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025**

*Rapporteur : Philippe BRANCHE*

Dans le cadre de leur projet de service, les EHPAD et Résidences autonomie organisent diverses animations à destination de leurs résidents.

Ainsi, il convient de mettre en place une convention avec TRANS SERVICES relative à l'accompagnement des personnes âgées de l'EHPAD et de la Résidence autonomie de Frontenex pour les différentes sorties.

La convention est établie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 et selon les modalités suivantes :

- Prix du Transport : Le tarif groupe (à partir de 3 personnes) aller/retour, à l'occasion des sorties organisées par la Résidence autonomie et l'EHPAD, est fixé à 4 euros par personne, sur le canton (Bonvillard, Cléry, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Montailleur, Notre Dame des Millières, Plancherine, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Vital, Tournon, Verrens-Arvey), 6 euros par personne pour Albertville.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- approuve la convention relative à l'accompagnement des personnes âgées de l'EHPAD et la Résidence autonomie à Frontenex par TRANS SERVICES selon les modalités ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/06/2024*

## **RESSOURCES HUMAINES**

**45. Ressources Humaines – Indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés – Abrogation de la délibération n°5 du 7 avril 2022**

*Rapporteur : François GAUDIN*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-643 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu l'arrêté du 19 août 1975 instituant une indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1992 fixant une indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 revalorisant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés dans la Fonction Publique Hospitalière transposable à la Fonction Publique Territoriale,

*Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h00.*

Procès-verbal arrêté au Conseil d'administration du 24 septembre 2024

Franck LOMBARD  
Président



Sophie GHIRON  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SOPHIE GHIRON".